



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

25 MAI 2021

LETTRÉ D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine



FRANCE RELANCE en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030 »

*Emmanuel Macron,
Président de la République*

« Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir
dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires.
C'est l'objet de la relance »

*Jean Castex,
Premier ministre*



Découvrez le nouvel agenda des appels à projets du plan de relance en cliquant ici



Thèmes abordés cette semaine

ÉCOLOGIE

Décarbonation des services essentiels

Les sentiers du littoral

COMPÉTITIVITÉ

Soutien aux quartiers culturels créatifs

Aides au TPE/PME

Plan cathédrales

ÉCOLOGIE

Décarbonation des services essentiels

Un nouvel appel à projets est publié pour financer des «solutions innovantes pour la décarbonation des services essentiels». Les candidatures sont ouvertes aux entreprises françaises disposant d'un projet à l'export jusqu'au 15 septembre 2021.

Financée dans le cadre de France Relance, une enveloppe de 10 millions d'euros est mobilisée, issue du fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP), outil destiné à amorcer des projets à forte valeur ajoutée française dans les pays en développement.

Cet appel à projets vise à répondre aux besoins prioritaires des pays en développement pour l'accès à l'eau, à l'énergie, à la mobilité, à la santé, à l'éducation, à une alimentation saine ou encore au logement, tout en limitant les émissions carbone. Les solutions proposées devront ainsi être alimentées par des sources d'énergie décarbonées ou présenter une réelle efficacité énergétique par rapport aux systèmes existants. Ces projets devront générer un effet levier important, avec la possibilité de répliquer la solution dans d'autres régions, et permettre une appropriation locale rapide du dispositif. Les résultats seront annoncés dans le courant du mois de novembre.



Retrouvez toutes les informations en [cliquant ici](#).

Les sentiers du littoral

Dans le cadre du Plan de Relance, l'initiative « France vue sur mer » a pour objectif d'améliorer la qualité et l'attractivité du sentier du littoral, en augmentant les moyens consacrés aux opérations de création de portions de sentier, de réduction des discontinuités et de restauration des sections de sentier dégradées ou peu sécurisées.

L'appel à projets a vocation à accompagner l'investissement correspondant à ces objectifs. Sont éligibles :

- › les études (AMO, Maitrise d'œuvre, y compris suivi travaux...) préalables à des travaux ;
- › les travaux, pouvant inclure la mise en place d'un suivi et d'une gestion spécifique sur un an maximum après leurs réceptions permettant de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par le projet.



Les actions de gestion courante ne sont pas éligibles. Les porteurs de projet identifiés sont des maîtres d'ouvrage publics (communes, EPCI, conseils départementaux ou régionaux) ; l'attributaire aura la possibilité par convention/concession de déléguer des études et travaux à un prestataire public ou privé, mais restera le mandataire.

Les dossiers seront sélectionnés, sur la base d'une analyse technique préalable du Cerema, par un comité de pilotage national co-présidé par un représentant du Ministère de la Mer et un représentant du Ministère de la Transition écologique. Un premier comité de pilotage interministériel s'est tenu le 13 avril 2021, sélectionnant 6 dossiers de collectivités répartis sur 3 façades maritimes, dont un projet en Nouvelle-Aquitaine (la requalification et valorisation du sentier littoral sur la commune du Château, porté par la Communauté de communes de l'île d'Oléron). L'appel à projets se poursuit en continu jusqu'en 2022.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Soutien aux quartiers culturels créatifs

Dans le cadre du Plan de relance, le ministère de la Culture souhaite contribuer au développement de tiers-lieux culturels sous la forme de « quartiers culturels créatifs » (QCC).

L'appel à projets « soutien aux quartiers culturels créatifs » a pour objectif de participer au développement des tiers-lieux qui se structurent notamment autour des trois activités suivantes :

- › un dispositif d'accompagnement dédié au développement des entreprises et des professionnels de la culture (entrepreneurs, artisans, indépendants et artistes) de type pépinière d'entreprises, incubateur, accélérateur, hôtel d'entreprises et/ou espace de co-working) ;
- › un soutien à l'implantation et au développement de commerces culturels indépendants pérennes ou éphémères, en bonne articulation avec le réseau des commerces de proximité existant. Ce soutien peut prendre les formes suivantes :
 - l'incitation à l'implantation ou au maintien de commerces culturels indépendants au sein du tiers-lieux, dans le cas où le modèle économique de ces activités n'aurait pas permis le maintien de points de vente à proximité ;
 - l'accueil de points de ventes « hors les murs » de commerces culturels déjà implantés localement ;
 - l'animation du réseau des commerces culturels existants autour d'opérations événementielles, de communication ou de mutualisation visant à valoriser l'offre culturelle locale, la mise en commun d'outils de gestion, de communication ou de financement.
- › un espace polyvalent ouvert au public afin d'encourager la fréquentation du lieu : espace d'expositions temporaires, bibliothèque, événements culturels (rencontres littéraires, performances artistiques, etc.), salles de formation initiale et continue (écoles d'art, enseignement spécialisé et supérieur, centres de formation, campus des métiers et des qualifications) ou tous types de propositions générant un flux de publics et favorisant l'accès à la culture, équipements ou événements culturels auxquels peuvent être adjointes des activités de restauration permettant le développement du chiffre d'affaires.

Les structures retenues recevront, pour la mise en œuvre de leur projet, un montant maximum de 300 000 €, dans la limite de 150 000 € par an, sous la forme d'une subvention.

Pour plus d'informations [cliquez ici](#).

Aides au TPE/PME

Le guide des mesures de France Relance à destination des TPE/PME et le guide à destination des entreprises industrielles ont été mis à jour. Ces guides permettent aux entreprises d'identifier, en fonction de la nature de leurs projets, les mesures de France Relance susceptibles de les accompagner et les modalités pratiques (calendrier, critères d'éligibilité, liens utiles). Consultez ces guides [ici](#).

Plan cathédrales

Composante essentielle de l'identité régionale et facteur d'attractivité économique et touristique essentiel, le patrimoine est constitutif d'un cadre de vie de qualité et revêt un enjeu important de préservation, de valorisation et de transmission aux générations futures qui implique qu'il soit entretenu et restauré. Le plan de relance consacre 9 millions d'euros pour les cathédrales de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle et Limoges. Retrouvez le calendrier des marchés publics en [cliquant ici](#).



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
[Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine](#)